



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Rapport annuel 2025

Aides financières promotion de l'égalité entre femmes et hommes
dans la vie professionnelle

Sommaire

1. Aides financières pour l'égalité dans la vie professionnelle	2
Bases légales	2
Ordre de priorité 2021-2025.....	2
Procédure d'octroi et de contrôle	3
2. Versements des aides financières en 2025 et prévisions	3
3. Requêtes déposées en 2025	4
4. Requêtes acceptées	6
Projets correspondant au point fort A	6
Projets correspondant au point fort B	8
Autres projets.....	9
5. Annexes : Bases légales et publications.....	10

Bureau fédéral de l'égalité
entre femmes et hommes BFEG
Schwarztorstrasse 51, 3003 Berne
info@ebg.admin.ch
www.ebg.admin.ch/af

Renseignements sur les aides financières

Gilles Meylan
Tél. : 058 464 05 16, e-mail: gilles.meylan@ebg.admin.ch

Marianne Ochsenbein
Tél. : 058 464 05 15, e-mail: marianne.ochsenbein@ebg.admin.ch

Markus Studer
Tél. : 058 462 35 19, e-mail: markus.studer@ebg.admin.ch

1. Aides financières pour l'égalité dans la vie professionnelle

Bases légales

La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (loi sur l'égalité, LEg) prévoit des aides financières afin d'**encourager la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle** au moyen de programmes de promotion¹.

Le crédit mis à disposition pour les aides financières pour l'égalité dans la vie professionnelle est fixé par le Parlement lors des débats annuels sur le budget, sur proposition du Conseil fédéral et des Commissions des finances des deux Chambres. En 2025, il s'élève à environ 4,1 millions de francs.

Selon l'art. 14 LEg ainsi que l'ordonnance y relative, la Confédération peut soutenir financièrement des projets qui contribuent de façon concrète à la réalisation de l'égalité dans la vie professionnelle. Ces projets sont réalisés par des organisations à but non lucratif, qu'elles soient privées ou publiques, par exemple: des associations d'employeurs ou d'employé-e-s, des institutions de formation, des organisations soutenant les femmes et les hommes ainsi que par des bureaux de l'égalité.

Certains critères doivent être remplis pour que les projets soient soutenus. Ils sont énumérés dans les directives². Ainsi, tous les bénéficiaires d'aides financières sont tenus de fournir des prestations propres.

Ordre de priorité 2021-2025

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a édicté un ordre de priorité pour l'allocation des aides financières en vertu de la loi sur l'égalité (LEg) pour les années 2021 à 2024. En 2024, cet ordre de priorité a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2025. Pour les octrois 2026-2029, le département a publié un nouvel ordre de priorité³ en été 2025.

Entre 2021 et 2025, étaient prioritairement soutenus des projets s'inscrivant dans l'un des deux points forts suivants :

Point fort A

Programmes visant à encourager le développement et l'utilisation de prestations et produits pour les entreprises destinées en particulier à la réalisation de l'égalité salariale entre femmes et hommes et à la promotion de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Les projets visent à encourager le développement et l'utilisation continue de prestations et produits standardisés destinés aux employeurs. Ils doivent contribuer à la promotion concrète et durable de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'entreprise, en particulier en matière d'égalité salariale et de conciliation entre travail et famille.

Point fort B

Programmes visant à encourager une représentation égale entre femmes et hommes dans des professions et des branches souffrant de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

¹ Appelés ci-après «projets» par souci de simplification.

² Aides financières Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle, Directives, 2025
<https://backend.ebg.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-ebgch-files/files/2024/11/29/d9c75fb4-0ba8-4861-bb58-0f4c59628c57.pdf>

³ Ordre de priorité 2026-2029 pour l'allocation d'aides financières en vertu de la loi sur l'égalité (LEg)
<https://www.ebg.admin.ch/dam/fr/sd-web/ojc7LSQUMwV8/2025-05-08%20Ordre%20de%20priorit%C3%A9%202026%20-%202029.pdf>

Les projets visent à assurer une représentation égale entre femmes et hommes dans des professions et des branches dans lesquelles l'un des deux sexes est clairement sous-représenté et qui souffrent de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Dans la mesure où les moyens financiers le permettent, **d'autres projets**, qui ne correspondent pas aux points forts A et B mais satisfont aux conditions de l'art. 14 LEg, peuvent aussi bénéficier d'aides financières.

Procédure d'octroi et de contrôle

Le BFEG est chargé d'octroyer les subsides. Il étudie chaque requête selon une procédure standardisée précise. Les requêtes font l'objet d'une analyse interne, et sont, en fonction de l'aide financière demandée, également soumises à des spécialistes externes pour expertise.

2. Versements des aides financières en 2025 et prévisions

En 2025, 4,1 millions de francs étaient disponibles. Sur ce montant, presque 3 millions de francs ont été versés à des projets lancés avant 2024. Environ 905'000 francs a été versé à des demandes soumises et approuvées en 2025.

Aperçu des versements au titre des aides financières en 2025	Montant versé (CHF)	En %
Projets lancés avant 2025	2'961'555	77 %
Projets lancés en 2025	904'200	23 %
Total	3'865'755	100 %

Le versement des aides financières pour des projets s'échelonne sur toute la durée des projets. Il s'effectue en plusieurs tranches et généralement sur plusieurs années.

Crédit et aides financières versées en 2025	Total du crédit d'aide financière (CHF)	Paiements effectués (CHF)	Reste du crédit (CHF)
Projets en cours	4'135'400	3'865'755	23'270

Après compensation des dépenses supplémentaires 2025 liées aux aides financières pour la prévention de la violence accordées par le BFEG, le solde du crédit s'élève encore à environ 23 000 francs.

Le tableau ci-dessous montre que plus de deux tiers du crédit disponible pour 2026 est engagée pour des requêtes acceptées.

Crédit et aides financières planifiées	Montant prévisionnel du crédit d'aide financière (CHF)	Montant engagé pour des projets en cours (CHF)	Moyens disponibles pour octroi (CHF)
2026	4'161'500	3'165'780	995'720
2027	4'019'000	2'084'600	1'934'400

Les coûts inhérents au programme sont financés au moyen du crédit de fonctionnement du BFEG. Ils couvraient les coûts pour, les évaluations, les expertises des spécialistes externes, le travail d'information, l'actualisation du répertoire en ligne des portraits des projets soutenus, ainsi que les traductions. Afin d'assurer la qualité des projets et de renforcer leur impact sur le long terme, le BFEG peut procéder à des mesures d'accompagnement et faire appel à des conseils de spécialistes externes.

3. Requêtes déposées en 2025

En 2025, 33 requêtes ont été déposées, représentant une demande totale proche de 6 millions de francs. Sur les 33 requêtes présentées, 17 requêtes ont été acceptées, 14 ont été rejetées et deux autres ne sont pas encore finalisés ; elles sont en cours de révision.

Evolution du nombre des requêtes de 2023 à 2025	Requêtes déposées	Requêtes acceptées	Requêtes acceptées en %
2023	35	24	69%
2024	62	34	55%
2025	33	17	52%

Sur les 17 requêtes acceptées, 14 correspondaient aux deux points forts de l'ordre de priorité 2021-2025 (dont deux requêtes pour un avant-projet) ce qui représente 85% du montant total alloué en 2025. 3 requêtes s'inscrivaient dans les domaines d'encouragement des aides financières selon la LEg sans entrer dans les points forts de l'ordre de priorité (dont deux requêtes pour un avant-projet).

Requêtes acceptées en 2025	Requêtes acceptées	Montant demandé (CHF)	Montant alloué (CHF)	Montant alloué en %
Projets point fort A	9	1'958'427	1'606'200	49%
Projets point fort B	5	1'395'947	1'181'000	36%
Autres projets	3	494'620	493'000	15%
Total	17	3'848'994	3'280'200	100 %

Couverture linguistique des requêtes acceptées en 2025	Requêtes acceptées	En %	Montant alloué (CHF)	En %
Suisse entière	7	41%	1'669'800	51%
Suisse allemande et romande	3	18%	595'000	18%
Suisse allemande	4	23%	692'000	21%
Suisse romande	1	6%	210'400	7%
Suisse italienne	2	12%	113'000	3%
Total	17	100%	3'280'200	100%

Les requêtes refusées en 2025 se montent au total à 14. Toutes les requêtes refusées concernaient en particulier des projets qui ne répondaient pas aux critères définis dans les directives.

Requêtes refusées en 2025	Requêtes déposées	Requêtes refusées	Requêtes refusées en %	Montant requêtes refusées (CHF)
Total	33	14	42 %	2'041'445

Motifs principaux de refus en 2025	Requêtes refusées	Montant requêtes refusées (CHF)
Concept / qualité du projet insuffisant	10	1'926'445
Exigences relatives à l'organisme responsable non remplies	2	95'010
Projet ne concerne pas la vie professionnelle	2	19'990
Retrait du projet	0	0
Total	14	2'041'445

4. Requêtes acceptées

Projets correspondant au point fort A

En 2025, conformément à l'ordre de priorité 2021-2025, les projets poursuivant les objectifs correspondant aux points forts A et B sont soutenus en priorité.

Sur les 33 requêtes déposées, 9 ont été approuvées dans le point fort A. Les projets approuvés visent effectivement le **développement et l'utilisation de prestations et produits destinés à favoriser l'égalité entre femmes et hommes dans les entreprises**.

Le montant alloué à ce type de projet se monte à CHF 1'606'200 et correspond à 49% du total des montants alloués en 2025.

N°	Titre	Organisme responsable	Aide financière	Région linguistique			
				D	F	I	R
25-002	Gleichstellung im Tourismus Plateforme pour la promotion de l'égalité dans le secteur du tourisme	Association Equality4Tourism (E4T), Zürich	350'000				
25-004	Lohngleichheitskontrollen im öffentlichen Beschaffungswesen des Kantons Basel-Landschaft Introduction de contrôles de l'égalité salariale dans le canton de Bâle-Campagne	Kanton Basel-Landschaft: Fachstelle Gleichstellung für Frauen und Männer, Liestal Bau- und Umweltschutzdirektion, Zentrale Beschaffungsstelle, Liestal	42'000				
25-005	Verbesserung der Vereinbarkeit von Beruf und Familien-/Privatleben in den schweizerischen Berufstheatern Promotion de conditions de travail favorables à la famille dans le secteur du théâtre	Union des Théâtres Suisses / Schweizerischer Bühnenverband SBV, Luzern	150'000				
25-008	Contrôles pilotes de l'égalité salariale dans les marchés publics du canton du Valais et concept pour l'introduction de contrôles dans le domaine des subventions Introduction de contrôles de l'égalité salariale dans le canton du Valais	Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF), Sion	45'000				
25-018	Verbesserung der Gleichstellung und Vereinbarkeit in kommunalen Infrastrukturbetrieben (Vorprojekt) État des lieux concernant l'égalité et la conciliation dans les entreprises d'infrastructure des villes et des communes	Association suisse Infrastructures communales (ASIC), Bern	15'000				
25-020	Vereinbarkeit stärken: Informations- und Vermittlungsangebote für Unternehmen und (werdende/neu gewordene) Eltern Plateforme d'information et outils pour les employeurs et les employé-e-s visant à mieux concilier travail et famille	Pro Familia Schweiz (PFS), Bern	293'800				

N°	Titre	Organisme responsable	Aide financière	Région linguistique			
				D	F	I	R
25-022	Direction égalité 2026 Promotion de l'égalité dans les entreprises du secteur MINT	Association suisse des femmes ingénieures (ASFI), Zürich	210'400				
25-023	Tessere corrispondenze: per un accesso equo al lavoro Encouragement à l'insertion professionnelle des femmes en recherche d'emploi	Caritas Ticino, Lugano	100'000				
25-027	Programm zum Thema «Daten und Analysen im Bereich Gleichstellung verstehen, um den Wissenstransfer in Unternehmen zu stärken und wirkungsvolle Massnahmen umzusetzen» Formation continue destinée aux entreprises portant sur l'analyse des données des entreprises et du personnel pertinentes en matière d'égalité des sexes	Universität St.Gallen, IIDM-HSG, Competence Center for Diversity, Disability and Inclusion CCDI, St. Gallen Verein Gleichstellungs-Controlling, Zürich	400'000				

Projets correspondant au point fort B

Sur les 33 requêtes déposées pour des projets, 5 ont été approuvées dans le point fort B. Les projets visent effectivement à **encourager une représentation égale entre femmes et hommes dans des professions et des branches souffrant de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.**

Le montant alloué à ce type de projet se monte à CHF 1'181'000 et correspond à 36% du total des montants alloués en 2025.

N°	Titre	Organisme responsable	Aide financière	Région linguistique			
				D	F	I	R
25-003	Gleichstellung in der Informatik-Ausbildung Augmentation de la part des femmes dans les formations de programmation informatique	Verein 42 Switzerland, Renens	200'000				
25-007	Berufsmessen: Mädchen den Weg in ICT-Berufe ebnen Concept et stand d'exposition destiné à intéresser les jeunes femmes aux formations TIC	ICT-Berufsbildung Schweiz, Bern	146'000				
25-009	Printed by Code: Girls & Women Shaping Ideas Cours pour jeunes femmes visant à promouvoir le choix d'une profession et d'études dans des branches TIC	Verein GirlsCodeToo GCT, Zürich	200'000				
25-012	Konzeptentwicklung MINT-Girls: Technik erleben und gestalten (Vorprojekt) Développement d'ateliers informatiques et techniques destinés aux filles	Verein TüftelPark Rigi, Weggis Verein TüftelPark Pilatus, Sarnen	15'000				
25-025	It's MINT, MINT-Treffs für Schülerinnen der Mittelstufe Rencontres ciblées sur les domaines professionnels MINT et destinées aux filles des écoles primaires	jumpps, Fachstelle für geschlechtersensible Pädagogik, Zürich	620'000				

Autres projets

Sur les 33 requêtes déposées pour des projets, 3 ne correspondaient pas aux points forts de l'ordre de priorité mais s'inscrivaient dans les **domaines d'encouragement de la LEg** et répondaient aux critères définis dans les directives. Ces requêtes sont donc comprises dans la catégorie « autres projets ».

Le montant alloué à ce type de projet se monte à CHF 493'000 et correspond à 15% du total des montants alloués en 2025.

N°	Titre	Organisme responsable	Aide financière	Région linguistique			
				D	F	I	R
25-015	Wege zum Erfolg – Investitionen für Gründerinnen in der Schweiz neu denken (Vorprojekt) Conception d'un projet de promotion en matière de capital d'investissement et de création d'entreprises par des femmes	Impact Hub Zürich, Zürich	15'000				
25-017	Oltre le barriere, abilitare l'accesso ai finanziamenti per l'imprenditoria femminile - Esplorare modelli di finanza alternativa e abilitatori istituzionali (progetto preliminare) Conception d'un projet de promotion en matière de capital d'investissement et de création d'entreprises par des femmes	Impact Hub Ticino, Lugano	13'000				
25-021	Cash or Crash – Next Level Application ludique de sensibilisation aux implications des choix de vie (travail, carrière, salaire, rente de vieillesse)	Verein alliance F, Bern	465'000				

La liste de tous les projets approuvés est disponible sur le site internet du BFEG. Elle est régulièrement actualisée.

Répertoire de projets

Les projets soutenus par le BFEG sont recensés dans un **répertoire de projets en ligne**. Ce répertoire permet aux personnes intéressées de repérer rapidement et facilement les projets à l'aide de divers critères de recherche, dans chaque cas, d'obtenir une description du projet, de la méthodologie utilisée, du public cible ainsi que des produits élaborés dans le cadre de ces projets. Les organisations et personnes de contact sont aussi mentionnées, dans le but de faciliter l'échange d'expérience.

Vers le répertoire de projets : www.ebg.admin.ch/af > Répertoire de projets

5. Annexes : Bases légales et publications

Bases légales

- Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (loi sur l'égalité, LEg) du 24 mars 1995. (RS 151.1)
- Loi fédérale sur les aides financières et les indemnités (Loi sur les subventions, LSu) du 5 octobre 1990. (RS 616.1)
- Ordonnance relative aux aides financières prévues par la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes du 22 mai 1996. (RS 151.15)
- Ordre de priorité pour l'allocation d'aides financières en vertu de la loi sur l'égalité (LEg), applicable du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024, prolongé jusqu'au 31 décembre 2025
<https://backend.ebg.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-ebgch-files/files/2023/08/28/f85220db-4e42-4468-81be-7dabaf88fff9.pdf>
- Ordre de priorité 2026-2029 pour l'allocation d'aides financières en vertu de la loi sur l'égalité (LEg), applicable du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029
<https://www.ebg.admin.ch/dam/fr/sd-web/ojc7LSQUMwW8/2025-05-08%20Ordre%20de%20priorite%C3%A9%202026%20-%202029.pdf>

Directives

- BFEG : Aides financières Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle, Directives, 2025
<https://backend.ebg.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-ebgch-files/files/2024/11/29/d9c75fb4-0ba8-4861-bb58-0f4c59628c57.pdf>

Publications du BFEG

- BFEG : Evaluation des aides financières prévues par la loi sur l'égalité. Rapport final. Infras, octobre 2020
<https://backend.ebg.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-ebgch-files/files/2023/08/28/a4c2e6c8-b26e-4471-9107-fe961365469c.pdf>